

malgré la terrible condamnation que le péché a fait peser sur eux. Inspirez-leur à cette occasion le respect des morts et des cimetières, où les générations qui nous ont précédés attendent, dans l'humiliation du tombeau, l'heure marquée par Dieu pour le grand réveil et les solennelles assises du Jugement général.

Cette pensée du Jugement général et de la manifestation des consciences est très propre à faire éviter les péchés secrets, et à obtenir des confessions sincères. En même temps, elle fait tressaillir les justes qui, dans une ferme espérance, attendent la récompense de leurs travaux et la couronne qui leur a été promise. Transportés d'un saint enthousiasme, ils saluent d'avance le Roi qui doit venir dans tout l'appareil de sa puissance pour triompher de ses ennemis et prendre possession définitive de son royaume éternel. Ils appellent de tous leurs vœux cet avènement glorieux du Seigneur, que les Prophètes avaient entrevu et annoncé, et, avec le saint Apôtre mettant le dernier sceau à nos divines Écritures, ils s'écrient :

VENEZ, SEIGNEUR JÉSUS, VENEZ !¹

¹ Ap., xxii, 20.

CHAPITRE II

LA MORALE

SOMMAIRE

1. La morale en général : but de l'enseignement, règles pratiques. — 2. Le Décalogue, ses avantages, division. Le grand commandement et les œuvres de miséricorde. — 3. Les vertus théologales. — 4. La vertu de religion. — 5. Devoirs envers les parents et les supérieurs. — 6. La justice et la vérité. — 7. La sainteté personnelle, la chasteté. — 8. Les conseils. — 9. Les béatitudes et les maximes évangéliques.

1. La Morale en général.

1. La morale, telle que nous l'entendons ici, comprend l'ensemble des préceptes qui règlent les mœurs et les actions de l'homme. Ces préceptes eux-mêmes ne sont que l'expression de la volonté souveraine et infiniment sainte du Créateur. Ils sont de deux sortes :

Les uns résultent de la nature des êtres et de leurs relations nécessaires. Dans la pensée de Dieu, ces préceptes coexistent éternellement avec ces êtres mêmes, et constituent ce que nous appelons la loi naturelle : loi éternelle, loi immuable comme Dieu et sa volonté nécessaire.

D'autres émanent de sa volonté libre et sont rangés dans la catégorie que nous appelons préceptes positifs. Si de tels préceptes ne sont pas immuables par eux-mêmes, ils s'imposent néanmoins à nous avec la même autorité, et deviennent au même titre la règle obligatoire de nos actes.

2. Nos actes sont bons ou mauvais suivant qu'ils plaisent ou déplaisent à Dieu, suivant qu'ils sont conformes ou non à la loi éternelle, à sa souveraine volonté.

Le type de l'acte essentiellement bon et parfait, c'est l'acte par

lequel l'Être infini aime ses infinies perfections; et pour la créature, l'acte essentiellement moral est aussi l'amour de Dieu. Plus un acte renferme d'amour de Dieu, plus il est moral et parfait.

Pour juger de la bonté de nos actes, nous avons reçu le sentiment moral, qui nous permet de percevoir la beauté de l'ordre voulu par Dieu. « C'est, dit Balmès, une sorte d'instinct d'amour de Dieu. » Ce sentiment est inné, indélébile et indépendant de toute réflexion. Les athées eux-mêmes l'éprouvent.

3. Toute morale, pour être sérieuse et surtout pour être efficace, doit être basée sur la religion. Et par religion, nous entendons ici uniquement la religion révélée. En effet, une religion de pure raison n'aurait aucune autorité sur la conscience. Puisés dans la raison même, ses principes ne s'imposeraient pas à l'homme comme la volonté de Dieu; ils sont bien dans l'homme, mais non au-dessus de lui. Voilà pourquoi, à l'heure du combat, il leur manquerait la force nécessaire pour mouvoir la volonté. « Toute morale naturaliste, dit M. Clodius Piat, a besoin, pour devenir un mobile efficace, de s'achever dans le christianisme¹. »

A ce point de vue, les lois humaines, qui ne se réclament pas de l'autorité divine, sont également frappées d'impuissance. Produit de la raison et de la volonté humaines, ces lois participent à leur instabilité. « En morale, dit le docteur X^{***}, une règle ne possède l'immutabilité des grandes lignes qui fait sa force, qu'à la condition d'être formulée au nom de Dieu. Ce qui tombe sous le raisonnement est vulnérable; l'homme a bientôt fait de le dissoudre. Promulguée par les hommes, il n'est pas de loi observée sans défaillances. Une loi humaine s'interprète, se tourne, s'accommode aux intérêts et aux sentiments du jour. Seule la loi divine ne se laisse pas entamer. Dieu seul est assez puissant pour inculquer des obligations². »

4. L'enseignement de la morale poursuit un double but :

1^o Éclairer la raison, la rendre capable de discerner le bien du mal; — développer, élever le sentiment moral, le rendre plus conscient.

2^o Créer dans les enfants l'habitude du bien. Car il ne suffit pas de reconnaître ce qui est bon, il faut le pratiquer. Or, à cause de la faiblesse de la volonté et des mauvaises inclinations qui

¹ Morale chrétienne. — ² *Conflicts de la science*, p. 41.

l'entraînent au péché, elle a besoin, pour rester fidèle, d'être fortifiée de toute la puissance des bonnes habitudes contractées dès le plus jeune âge.

5. Le premier moyen pour réussir dans cette double tâche, c'est de présenter souvent aux élèves le divin Modèle de toute perfection, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il a revêtu notre chair pour nous montrer jusque dans les moindres détails ce que nous devons faire pour nous rendre agréables à Dieu.

Faites-leur surtout remarquer en lui les vertus qui conviennent à leur âge et qu'ils doivent s'efforcer d'imiter, en particulier sa docilité à l'égard de ses parents : *Il leur était soumis*¹; et son obéissance à la loi de son Père : *Je ne suis pas venu pour détruire la loi, mais pour l'accomplir*². *Ma nourriture est de faire la volonté de Celui qui m'a envoyé*³.

Il pousse l'héroïsme de l'obéissance jusqu'au sacrifice complet de lui-même dans les circonstances les plus douloureuses, les plus accablantes pour la nature : *Mon Père, que ce calice s'éloigne de moi, s'il est possible; néanmoins, que votre volonté soit faite, et non pas la mienne*⁴.

Apprenez donc à vos élèves à s'unir à ce divin Maître et Sauveur, particulièrement lorsqu'ils récitent l'Oraison dominicale; faites qu'alors ils prononcent avec Lui et du fond du cœur ces paroles de la troisième demande : *Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel*, et qu'ils les prennent effectivement pour règle de leur conduite.

6. Dans l'explication de la morale, attachez moins d'importance à la terminologie qu'à la notion claire des choses. Les mots n'ont de valeur que lorsque l'esprit possède clairement les idées qu'ils expriment. Multipliez les exemples. — Posez des cas faciles et faites-les résoudre; mais évitez les subtilités. Restez dans les cas pratiques.

En traitant de la morale générale ou des actes humains, gardez-vous de prendre toujours vos exemples dans le sens négatif, du côté du péché. L'impression serait fautive et mauvaise; il semblerait qu'en morale il n'est question que de péché. C'est tout le contraire qui est vrai; ce sont les bonnes actions, les vertus, qui constituent le fond de la vie chrétienne; le péché est un accident, une lacune, un déficit. La vie chrétienne, d'ailleurs, commence par la vertu, non par le péché.

¹ S. Luc, II, 51. — ² S. Matth., V, 17. — ³ S. Jean, IV, 34. — ⁴ S. Matth., XXVI, 39.

Pour cette même raison, lorsqu'on parle des vertus et des vices, la prééminence appartient aux vertus. Elles doivent passer les premières et faire l'objet d'un développement plus considérable. On est mieux disposé à reconnaître la laideur du péché et à le haïr, si l'on a d'abord compris la beauté de la vertu.

Opposez-les l'un à l'autre. Traitez ensemble l'humilité et l'orgueil, la tempérance et la gourmandise; le contraste facilite l'intelligence et contribue aussi à développer le sentiment. C'était la méthode de Notre-Seigneur. Voyez, par exemple, la parabole du pharisien et du publicain, ou celle du maître compatissant et du serviteur inexorable.

7. Établissez une distinction très nette entre ce qui n'est que de dévotion ou de conseil, et les obligations proprement dites, qui s'imposent à nous sous peine de péché grave; et, parmi celles-ci, distinguez encore entre les Commandements de Dieu, qui ne souffrent aucune dispense, et les Commandements de l'Église, dont l'Église elle-même peut dispenser pour des raisons qu'elle juge suffisantes.

N'employez que rarement l'expression *péché mortel*, surtout en l'appliquant à des cas particuliers. Parlez simplement de la gravité de la matière, en évitant toutefois de trop préciser: souvent la question est controversée, et les théologiens sont loin d'être d'accord. En dehors de la matière, bien des circonstances influent sur la gravité d'une faute: le degré d'instruction, d'avertance, de consentement; et ces choses peuvent être modifiées ou influencées de mille manières. Dieu seul est juge des consciences; lui seul peut discerner le moment précis où une faute cesse d'être vénielle pour devenir mortelle, c'est-à-dire pour l'obliger à rompre complètement avec l'âme qui s'en rend coupable.

N'exagérez donc jamais la doctrine; mais, d'autre part, évitez d'enhardir les enfants au mal par une manière maladroite de la présenter. Enseignez toujours avec une gravité propre à inspirer l'horreur de tout mal, quelque léger qu'il soit.

8. Le précepte général ne suffit pas: apprenez en détail aux enfants la manière de se conduire pour se bien acquitter de leurs devoirs. Souvent dans leur esprit se pose la question: « Que faut-il faire? Comment faut-il s'y prendre? » Avec quelle sollicitude une mère chrétienne forme son enfant pour la manière de prier, de parler, d'agir! Voilà le modèle du Catéchiste.

9. Insistez sur la droiture et la pureté d'intention. L'intention

peut rendre mauvais un acte qui de sa nature est bon; mais une bonne intention ne rend pas bon un acte mauvais. Il n'est jamais permis de faire le mal pour qu'il en arrive du bien. Expliquez ces principes par des exemples appropriés à l'âge et aux situations actuelles des enfants.

Proposez-leur des motifs encourageants: « Le bon Dieu voit vos efforts et vous en récompensera. — Plus cette action vous coûte, plus grand sera le mérite. — Pensez à Notre-Seigneur lorsqu'il avait votre âge. Pensez à Notre-Seigneur souffrant telle ou telle peine dans sa Passion. — Pensez à vos saints patrons, qui sont aussi vos modèles; ne voulez-vous pas les imiter, vous rendre comme eux agréables à Dieu, aller un jour au ciel avec eux? »

10. Un excellent exercice pour former le jugement et aviver le sentiment moral, consiste à mêler à l'enseignement théorique des exemples empruntés à la vie de certains personnages connus dans l'histoire, et de les faire analyser au point de vue moral:

Cet acte est-il bon ou mauvais? — A quel précepte ou à quelle vertu se rapporte-t-il? — S'il est bon, quelles circonstances paraissent en rehausser la valeur ou la diminuer? — S'il est mauvais, quelles circonstances paraissent aggraver ou diminuer sa culpabilité? — L'intention est-elle connue? — Est-elle bonne ou mauvaise? — Que devient l'acte sous son influence?

Des questions de ce genre ont l'avantage de faire réfléchir les enfants, et de rendre leur conscience plus délicate et plus clairvoyante.

11. Mais, sous ce rapport, rien ne vaut l'attention sur soi-même et l'examen de sa propre conscience. Profitez surtout des réflexions du soir et de la préparation à la confession pour initier vos élèves à cet exercice si important de la vie chrétienne. Engagez-les aussi à choisir, soit un défaut qu'ils désirent corriger, soit une vertu de l'Enfant Jésus qu'ils se proposent d'imiter, et à s'examiner tous les jours quelques instants sur ce sujet. L'examen particulier réduit à ces proportions est tout à fait accessible aux enfants et peut leur être d'un grand profit.

^a Voyez aussi troisième partie, pages 247 et 249.

2. Le Décalogue.

12. *Votre parole est un flambeau qui éclaire mes pas ; c'est une lumière sur mon sentier, dit le Psalmiste¹. Tous vos commandements sont justes. — Ils sont la vérité même². Tels sont les sentiments, telle est la pensée, qui doivent dominer dans l'explication des commandements de Dieu.*

Ces préceptes, gravés par la main divine au fond du cœur de tout homme, restent dans la conscience une lumière agréable aussi longtemps que les mauvais instincts n'entrent pas avec eux en rébellion manifeste. Mais à ce moment, où la volonté est obligée de réagir, de se raidir contre des inclinations perverses, il est nécessaire de lui apporter le secours d'instructions nouvelles qui, éclairant l'intelligence, fassent en même temps goûter au cœur de l'homme combien ces lois sont nécessaires, et combien profitables, soit pour notre bonheur présent, soit surtout pour notre destinée éternelle.

En aucune manière, ni à aucun degré, la sainteté infinie de Dieu ne peut pactiser avec l'iniquité. Or tout péché, toute transgression de la loi éternelle est iniquité. Imprimez profondément ces vérités dans l'âme de vos élèves. Qu'ils entrent dans les sentiments du saint roi David qui, dès sa première jeunesse, faisait de la loi de Dieu l'objet de sa méditation du jour et de la nuit³. *Combien j'aime votre loi ! s'écriait-il, je l'aime plus que l'or et les pierres précieuses⁴. Oui, je l'ai juré et j'y serai fidèle : j'observerai les préceptes de votre justice⁵.*

13. Faites bien comprendre à vos élèves l'immense faveur que Dieu a faite aux hommes en renouvelant dans leurs cœurs l'impression de ses divins préceptes, en même temps qu'il les publiait au milieu d'un appareil formidable d'éclairs et de tonnerres, et qu'il les gravait de son doigt puissant sur deux tables de pierre.

Chacun d'eux est pour nous un bienfait inappréciable, une règle sûre de conduite, une garantie de bonheur. *Il y a une grande paix pour ceux qui aiment votre loi, dit David, et rien ne leur est un sujet de chute⁶. Prenez mon joug sur vous, dit à son tour le Sauveur, et vous trouverez le repos de vos âmes, car mon joug est doux et mon fardeau est léger⁷. Ne serait-ce pas, hélas ! pour s'être accoutumés à considérer ce code divin comme un*

¹ Ps. cxviii, 105. — ² Ps. cxviii, 172, 151. — ³ Ps. cxviii, 97. — ⁴ Ps. cxviii, 127. — ⁵ Ps. cxviii, 106. — ⁶ Ps. cxviii, 165. — ⁷ S. Matth., xi, 29, 30.

joug pénible, écrasant, que tant d'infortunés pécheurs en viennent à le fouler aux pieds, se précipitant vers leur ruine éternelle !

14. Il ne faut pas craindre d'insister sur les avantages, même temporels, que nous procure chaque commandement : *Je me réjouis de votre parole comme si j'avais trouvé de riches dépouilles, dit encore David¹. Rien de plus juste. Il n'existe aucune autre source de paix et de bonheur comparable à la loi de notre Dieu.*

Le premier commandement nous délivre de l'idolâtrie et de l'impiété, qui sont la cause de tous les maux. Il imprime à notre vie sa véritable direction, en obligeant la créature à se référer à Dieu comme à son premier principe et à sa dernière fin. La vie de l'homme est ainsi élevée et sanctifiée. C'est de ce commandement que découlent tous les autres.

En nous imposant le respect du nom de Dieu, le deuxième commandement protège en nous son amour, car on cesse bientôt d'aimer ce qu'on peut mépriser impunément. De plus, en défendant de proférer de faux serments, il garantit parmi les hommes la bonne foi et la sincérité des conventions, ce qui est la base de toutes les relations, et même de toute vraie société.

Le troisième commandement nous empêche d'oublier notre fin dernière, et dégage notre cœur de l'amour excessif des biens d'ici-bas. Il donne aux pauvres et aux ouvriers le temps de réparer les forces de leur corps et de leur âme, de goûter, au moins par intervalles, les douceurs du foyer domestique. Par la prière et les exercices religieux, il attire sur nos travaux les bénédictions du ciel. — L'homme, échappé un instant à la servitude des occupations quotidiennes, peut entretenir d'agréables et utiles relations avec ses semblables ; et la société elle-même s'élève et se transforme en se rapprochant de Dieu son auteur, et en lui rendant, comme corps, le culte solennel qui lui est dû.

En obligeant à respecter les supérieurs, le quatrième commandement affermit la paix des familles et des États. Il adoucit l'exercice de l'autorité ; il la rend sage et paternelle. Il rend aussi l'obéissance plus agréable, plus filiale et plus constante, en apprenant aux inférieurs que c'est à Dieu qu'ils obéissent dans la personne de leurs supérieurs. Il unit tous les hommes entre eux, et les fait vivre les uns pour les autres.

¹ Ps. cxviii, 162.

Le cinquième commandement protège le premier bien naturel, qui est la vie du corps, et le plus précieux des biens spirituels, qui est la vie de l'âme.

Le sixième commandement, complété par le neuvième, protège l'honneur des familles et la sainteté personnelle contre les assauts des passions. Il procure à ceux qui l'observent une paix délicieuse pendant la vie et une grande confiance au moment de la mort.

Le septième et le dixième commandements protègent notre fortune contre le vol et la fraude; ils étouffent dans notre cœur le désir déréglé des choses de la terre, source d'injustices et de désordres de toute nature.

Enfin le huitième commandement cultive l'amour de la vérité; il conserve la paix et la confiance mutuelle parmi les hommes.

Bien que les deux derniers commandements soient chacun le complément d'un autre, il faut bénir la Providence de les avoir édictés séparément. Elle l'a fait dans un double but. D'abord pour établir autour du précepte principal une espèce de rempart qui empêche d'y porter atteinte. Une pensée est une semence d'actes. Pour éviter les actes mauvais, il faut repousser les pensées mauvaises. Ensuite pour faire comprendre aux hommes, par ces deux exemples, que Dieu ne se contente pas d'une sainteté extérieure, mais que son regard pénètre jusqu'au fond des cœurs, et y juge nos desirs et nos plus secrètes pensées. Ainsi la loi divine est sainte de tout point, elle atteint la créature dans toutes ses opérations. *J'ai vu des bornes à tout ce qui est parfait*, dit encore le Psalmiste, *mais votre commandement n'a point de limites*¹.

En faisant ainsi apprécier aux élèves les avantages qui se trouvent dans le Décalogue, on les amène à comprendre quelle reconnaissance nous devons à Dieu qui l'a promulgué, et combien il est juste que nous nous appliquions à l'observer, non seulement par crainte de la malédiction qui menace tous les transgresseurs², mais surtout par l'espoir de la récompense promise³, par amour de la loi sainte⁴ et du Dieu qui nous l'a donnée.

15. Au point de vue didactique, on a l'habitude de diviser les commandements en deux groupes : l'un renferme les trois premiers, qui se rapportent directement à Dieu; et le second, les

¹ Ps. cxviii, 96. — ² Ps. cxviii, 21. — ³ Ps. cxviii, 112. — ⁴ Ps. cxviii, 131.

sept autres. On suppose aussi que les commandements étaient disposés de cette manière sur les tables de Moïse. Cela n'est pas probable. Il faut d'abord observer que le Décalogue tel que l'Église nous le propose et qu'on le trouve dans les catéchismes, ne coïncide pas exactement avec celui de Moïse¹. Les deux premiers commandements de Moïse visaient, l'un, la pluralité des dieux, et l'autre, le culte des idoles, ou images taillées, considérées elles-mêmes comme des dieux. Cette double défense était nécessaire pour le peuple juif entouré de nations idolâtres et si enclin lui-même à l'idolâtrie, mais elle n'avait plus la même importance après la promulgation de la loi chrétienne. L'Église a réuni ces deux commandements en un seul, qui est notre premier. De la sorte, le troisième commandement est devenu le second, le quatrième, troisième, et ainsi de suite.

Par contre, on a décomposé le dixième de Moïse et l'on en a fait nos deux derniers, qui complètent respectivement le sixième et le septième préceptes. Cette nouvelle division, outre qu'elle est parfaitement logique, répond aussi à une idée plus haute de la dignité de la femme chrétienne, qui ne se trouve plus ainsi confondue avec des biens vulgaires, d'ordre tout matériel. De plus, l'attention des fidèles est ainsi attirée sur la perfection de la loi de grâce et sur la nécessité de la pureté, de la justice intérieure; nécessité sur laquelle Notre-Seigneur insistait si fort, soit dans le célèbre discours sur la montagne², en commentant la loi de Dieu, soit dans les reproches qu'il adressait aux scribes et aux pharisiens au sujet de leur hypocrisie³.

En réalité, le Décalogue doit être divisé en trois parties, savoir :

- I. Les trois premiers commandements, qui regardent Dieu.
- II. Le quatrième, qui regarde les représentants de Dieu.
- III. Les six autres, qui se rapportent au prochain et à nous-mêmes.

Il paraît probable que les quatre premiers commandements actuels, qui correspondent aux cinq premiers de Moïse, étaient écrits sur une table, et les six autres ou les cinq derniers de Moïse sur la seconde table. Lorsque Notre-Seigneur est amené à citer les commandements, il est remarquable qu'il commence ordinairement par le cinquième, c'est-à-dire, d'après notre

¹ Ex., xx. — ² S. Matth., v, vi, vii. — ³ S. Matth., xxiii, 25-28.

supposition, par le premier de la seconde table^a. C'est d'ailleurs la classification que les Juifs ont conservée jusqu'à ce jour.

16. A plusieurs reprises, au cours de sa prédication, Jésus-Christ notre divin Maître a pris soin de détacher du Décalogue le grand commandement de l'amour de Dieu et du prochain. C'est la manière nouvelle d'envisager la loi de Dieu. *Je vous fais un commandement nouveau*, dit Notre-Seigneur à ses Apôtres : *c'est de vous aimer les uns les autres comme je vous ai aimés*¹. Il en fait la caractéristique de la loi chrétienne : *A ceci tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres*². Tout l'Évangile et les écrits des saints Apôtres sont remplis de cette doctrine. Aussi a-t-on appelé la loi chrétienne une loi de grâce, *la loi d'amour*.

Que le Catéchiste se pénètre donc de l'importance de ce que nous pourrions appeler cette GRANDE INNOVATION, pour que, dans son enseignement, il se mette en quelque sorte à l'unisson du Seigneur et s'efforce, autant qu'il lui sera possible, de pétrir les âmes de cette divine charité.

Dans ce but, nous proposons deux moyens principaux :

1^o Avant d'entrer dans l'explication détaillée du Décalogue ou à l'occasion du premier précepte, traiter avec l'ampleur nécessaire le grand commandement de l'amour de Dieu et du prochain.

2^o Insister sur le côté positif de chaque commandement. Les formules en sont presque toutes négatives, et par elles-mêmes ne suggèrent que l'idée de ce qui est défendu, ou des péchés. Ainsi présenté, le Décalogue est surtout une barrière qui s'oppose à l'invasion du mal. Mais dans la sainte Écriture, et surtout dans le Nouveau Testament, il a été complété par une foule de préceptes et de conseils positifs que le Catéchiste doit relever avec soin et faire entrer dans son explication.

17. Un admirable résumé de cette doctrine positive, qui forme la substance de l'Évangile, se trouve dans la bouche de Notre-Seigneur au moment où il prononce la dernière sentence sur les justes et sur les réprouvés³. C'est ce que nous appelons les *œuvres de miséricorde*. Que le maître les explique en parlant de la charité, ou qu'il les traite à part, à la suite des commande-

^a Voyez en particulier l'histoire du jeune homme racontée par saint Matthieu, ch. XIX, et par saint Luc, ch. XVIII.

¹ S. Jean, XIII, 34. — ² S. Jean, XIII, 35. — ³ S. Matth., XXV, 34 à la fin.

ments, peu importe; l'essentiel est de ne pas les omettre; elles font nécessairement partie de son programme.

3. Les vertus théologiques.

18. Avec la grâce sanctifiante, les vertus théologiques sont le plus riche présent que nous fait le Saint-Esprit. Si la grâce sanctifiante est le principe de notre vie surnaturelle, les vertus théologiques en sont les puissances ou facultés principales. Leurs actes nous font atteindre Dieu directement et d'une manière ineffable, et leur efficacité est telle que nous ne pourrions la comprendre qu'au jour où nous entrerons dans la gloire. De fait, la pratique des trois vertus théologiques est la cause, le principe, la mesure de cette gloire elle-même et des actes béatifiques qui en sont la conséquence, savoir : la vision, la possession, la fruition ou jouissance de Dieu.

Infuses en notre âme au saint Baptême, ces trois vertus informent notre vie spirituelle tout entière, et leurs actes sont aussi les derniers soupirs et la dernière prière du chrétien mourant. Il faut y joindre l'acte de contrition, qui prend ses racines dans la foi et ses motifs dans l'espérance et dans la charité. La contrition, lorsqu'elle est parfaite, qu'est-elle autre chose, en effet, sinon la charité elle-même, l'amour repentant ?

19. Pénétré du rôle exceptionnel de ces vertus, le Catéchiste emploiera tous les efforts de son zèle à les cultiver dans le cœur des enfants. Pour cela, deux choses sont nécessaires :

1^o Instruisez les enfants de la doctrine relative à ces vertus. Attachez une importance spéciale aux *motifs*, car ce sont eux, à proprement parler, qui les caractérisent. Tel, par exemple, récite un acte de charité et croit faire acte de cette vertu, alors qu'il ne fait en réalité qu'un acte d'espérance, si le motif qui l'incite est l'espoir d'une plus grande récompense.

Expliquez avec un soin particulier les formules des actes que l'on trouve dans le catéchisme ou dans d'autres livres de prières. Ces formules suggèrent les motifs propres à chaque vertu. Invitez les enfants à se les approprier, à y adhérer de tout leur cœur.

2^o Excitez les enfants à produire souvent les actes de ces vertus, et fournissez-en vous-même l'occasion^a. On vient de

^a Troisième partie, chap. VI, page 245.

définir un mystère; vous ajoutez : *Que croyez-vous* par rapport à ce mystère? L'élève répond : *Je crois* qu'il n'y a qu'un seul Dieu en trois personnes. — *Je crois* que le Fils de Dieu s'est fait homme pour nous sauver, etc. : voilà des actes de foi. Ce sont là souvent, de la part du maître, de simples artifices, mais des artifices féconds en fruits de salut. Si vous demandez à un élève : *Pourquoi devons-nous* aimer Dieu de tout notre cœur? il répondra en énonçant un point de doctrine très important et capable d'engendrer ultérieurement des actes d'amour. Mais si vous tournez la question autrement : *Pourquoi aimez-vous* Dieu de tout votre cœur? vous obtiendrez une réponse aussi vraie, aussi complète au point de vue de la doctrine, et de plus, cette réponse sera elle-même un acte immédiat de charité auquel, sous l'impulsion du divin Esprit, pourront s'associer à l'heure même un grand nombre d'autres élèves qui, mentalement, formulent la même réponse.

4. La vertu de Religion.

20. Après les vertus théologiques, cette vertu occupe le premier rang et mérite une attention particulière. Respect de Dieu, respect de son nom, respect de sa présence universelle, respect du lieu saint, respect de la prière : voilà des sentiments et une attitude d'âme qu'on ne saurait cultiver avec trop de soin, surtout de nos jours. Ce respect est un fruit de la foi. L'irrévérence, au contraire, est l'indice d'une foi peu profonde et l'un des symptômes les plus inquiétants de notre époque si troublée : c'est la ruine des âmes.

21. Si nos enfants sont pénétrés du respect de Dieu, ils souffriront d'entendre son saint nom blasphémé par ces multitudes d'ingrats qui ne le connaissent que pour l'offenser. Apprenez-leur à s'élever à Dieu à l'occasion de ces offenses et à protester intérieurement par un acte d'amour. Un jeune homme qui avait puisé cette pieuse pratique dans son enfance, au sein d'une famille chrétienne, racontait, à vingt ans, qu'il ne se souvenait pas de l'avoir jamais omise; et que d'occasions, hélas! il avait eues d'y recourir, au milieu d'ateliers et de sociétés qui n'avaient rien moins que de chrétien! Mais aussi de quelles grâces une telle fidélité ne fut-elle pas la source? Jamais peut-être le monde n'eut autant besoin de cette sorte de réparateurs! Efforçons-nous de les multiplier (page 309).

5. Les devoirs envers les parents et les supérieurs.

22. Il importe d'établir la foi et l'esprit de foi comme le solide fondement des rapports entre les enfants et leurs parents, entre les inférieurs et les supérieurs. Les parents et les supérieurs sont les représentants de Dieu. C'est de lui qu'ils tiennent leur autorité. En leur obéissant, c'est à Dieu qu'on obéit. Les enfants et les inférieurs qui ont ainsi leur regard élevé vers Dieu font plus facilement abstraction des défauts et parfois même des vices de ceux qui leur sont préposés. S'ils en éprouvent une peine bien légitime, cette peine les porte à prier pour eux, mais ne les induit pas à manquer à leur égard de respect ni d'obéissance^a.

28. Il est nécessaire aussi d'indiquer les limites de l'obéissance à laquelle sont tenus les enfants.

Les parents ont droit à l'obéissance lorsque leur volonté est l'expression de la volonté de Dieu, mais non lorsqu'elle y est manifestement contraire, ou qu'elle intervient dans des choses où le droit des enfants, d'après la doctrine de l'Église, devrait être toujours réservé.

Nous parlons surtout ici du choix d'une vocation pour ceux qui ont atteint l'âge d'une discrétion suffisante. Que les parents puissent donner un conseil utile, c'est chose évidente; mais ils ne doivent pas mettre leur volonté à la place de celle de Dieu et empêcher leurs enfants d'embrasser un état de vie plus parfait, si Dieu les y appelle. Leur compétence à cet égard est d'ailleurs très limitée. Les enfants doivent toujours se conduire avec prudence; mais, le cas échéant, ils doivent se souvenir que le salut est une affaire personnelle, et que, dans les projets de perfection, les parents sont souvent mauvais juges, aveuglés qu'ils sont par une affection trop sensible ou par des vues trop intéressées. N'est-ce pas en ces circonstances que se vérifie trop souvent cette parole du Maître : *Les ennemis de l'homme se trouveront dans sa propre maison*¹.

6. La justice et la vérité.

24. Ce sont là deux vertus sœurs. Il est rare que la sainte Écriture parle de l'une sans qu'aussitôt l'autre soit mentionnée.

^a Voyez catéchisme n° XIV.

¹ S. Matth., x, 36.